



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HERES (38400), 16 Place Jean Baptiste Clément

**UN APPARTEMENT, au 1^{er} étage, d'une superficie de 54,10 m2, avec cave en sous-sol.
(cadastré section BO 3-BO 214-BO 220 – Lots n°25 et 26)**

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 23 JANVIER 2024 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MERCREDI 10 JANVIER 2024 de 11 heures à 12 heures
par le ministère de Maître Richard REYNAUD, Huissier de Justice à ST MARCELLIN
(38160)**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier BELLEDONNE TEYSSERE situé 2 à 32
Place Jean Baptiste Clément 38400 ST MARTIN D'HERES, représenté par son syndic en exercice, la
SARL AGC IMMO, au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé 35 rue des Déportés du 11
Novembre 1943 38100 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal,
domicilié en cette qualité audit siège.**

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINT MARTIN D'HERES (38400), 2 à 32 Place Jean Baptiste Clément, dans un ensemble immobilier dénommé BELLEDONNE TEYSSEIRE, cadastré section BO 3, BO 214 et BO 220 et plus particulièrement les lots 25 et 26.

- Lot 25 : un appartement au 1^{er} étage.
- Lot 26 : une cave en sous-sol

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 17 Mai 2023.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 15.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

***Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66
www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.***